

## DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-03-27/10

Nombre de conseillers en exercice	26
Quorum	14
Présents	20
Votants	23

Le vingt-sept mars deux-mille vingt-quatre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, David ZÉRATHE, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Mélanie BRENIER, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF
Absents excusés	Aurélien BERRETTONI, Véronique AVENAS, Monique TALEB
Pouvoirs	Magali BACLE, donne pouvoir à David ZÉRATHE, Étienne FLEURY donne pouvoir à Arnaud SAVOIE, Anne-Sophie DEVAUX donne pouvoir à Laurence CHIRAT
Secrétaire	Malo TRICCA

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Bernard CHATAIN, conseiller délégué aux finances rappelle que :

Le vote du budget primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations des recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (les recettes égalent les dépenses) :

La section de fonctionnement :

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion des courantes des services de la collectivité ; l'excédent des recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (c'est l'objet du virement de la section d'investissement).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2024
011 - Dépenses à caractère général	1 226 216.00 €
012 - Charges de personnel	1 758 971.00 €
014 - Atténuations de produits	114 629.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	429 620.00 €
66 - Charges financières	82 511.00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaire	1 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	307 353.25 €
042 - Opérations d'ordre entre section	112 369.75 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 032 670.00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024
013 - Atténuations de charges	17 440.00 €
70 - Ventes de produits	351 900.00 €
73 - Impôts et taxes	316 982.00 €
731 - Fiscalité locale	2 348 030.00 €
74 - Dotations, subventions et participation	900 505.00 €
75 - Autres produits et gestion	32 478.00 €
77 - Produits spécifiques	500.33 €
002 - Report résultat de fonctionnement	60 000.00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	4 834.67 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 032 670.00 €</b>

#### La section d'investissement

Elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la commune.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2024
13 - Subventions d'investissement	31 500.00 €
16 - Remboursement d'emprunts	215 850.00 €
20 - Immobilisation incorporelles	166 190.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	242 500.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 696 075.02 €
23 - Immobilisations en cours	119 545.65 €
040 - Opérations d'ordre entre section	4 834.67 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 476 495.34 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2024
001 - Excédent d'investissement	862 901.98 €
10 - Dotations fonds divers réserves	196 852.27 €
13 - Subventions d'investissement	285 432.70 €
16 - emprunt et caution	2 000.00 €
1068 - Excedent de fonctionnement capitalisé	709 585.39 €
040 - Opérations d'ordre entres sections	112 369.75 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	307 353.25 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 476 495.34 €</b>

Pour mémoire, lors de la mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans le cadre de la libération 20231108-04, le Conseil avait choisi de permettre au Maire de procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 14 février 2024 portant sur le budget 2024,

ADOpte le budget primitif de la commune de l'exercice 2024 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	4 032 670.00 €	2 476 495.34 €
RECETTES	4 032 670.00 €	2 476 495.34 €

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

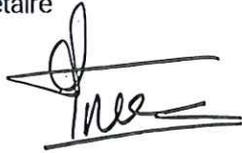
ID : 069-216901769-20240328-DE20240327\_10-DE

Berger  
Levrault

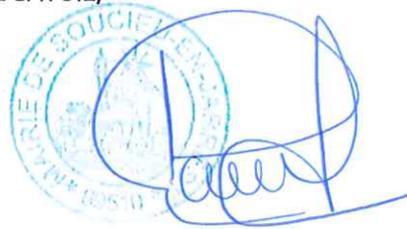
202400038

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Malo TRICCA,  
Secrétaire



Arnaud SAVOIE,  
Maire



---

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :*

*Convocation du Conseil Municipal le 14 mars 2024*

*Dépôt en Préfecture le*

*Publication le*

Arnaud SAVOIE,  
Maire